

# LE BUDGET POUR L'EXERCICE

## 1951 - 1952

L'expansion considérable du budget de l'Etat au cours des dernières décades est une constatation du domaine de l'observation courante.

Complexe dans sa substance et dans sa forme, le budget n'en est pas moins, très souvent, réduit pour le public à l'expression simple de son montant global; et dès lors, ce document semble être mis à la portée de tous. On se contente, en effet, pour juger de l'évolution budgétaire du pays de rapprocher le total des dépenses des différents exercices, et l'on s'inquiète peu de la structure interne du budget que diverses réformes ont pu modifier, en même temps que pouvaient être aménagées les attributions de l'Etat et les formes économiques du pays.

N'est-il pas commode de dire que l'Etat dépensait en 1938, 5 fois plus qu'en 1920, et en 1948, 11 fois plus qu'en 1944 ? Le rapprochement semble significatif et pourtant il mériterait une analyse plus poussée. Certes, il ne viendrait pas à l'esprit de l'observateur le moins averti, de déclarer comparables des masses budgétaires relatives à des années séparées par des périodes d'intense mouvement économique. On sait que le franc de 1950 n'a pas la même valeur que le franc de 1938, mais l'on tente rarement de trouver une base de conversion de l'un à l'autre pour exprimer les diverses masses budgétaires dans la même unité de compte.

Quant à étudier en détail les dépenses et les recettes pour voir si le contenu du budget n'a pas varié considérablement, il n'en est pas souvent question.

Le propos de la présente note est limité : nous voulons présenter le budget de l'exercice 1951-1952 en le situant, dans son cadre économique général, par rapport au budget du précédent exercice.

Une étude ultérieure sera plus spécialement consacrée aux modifications intervenues dans la structure budgétaire (1).

Le budget pour l'exercice 1951-1952 a été fixé de la manière suivante, par le décret beylical du 1<sup>er</sup> juin 1951.

BUDGET 1951 - 1952 (en millions de frs)

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire
Recettes .....	26.585	16.570
Dépenses .....	26.571	16.570

(1) Voir « Structure Budgétaire de la Tunisie » dans le Bulletin du Service Tunisien des Statistiques (4<sup>e</sup> trimestre 1948).

Par rapport au budget de l'exercice 1950-1951, on constate pour les dépenses les augmentations suivantes :

5.243 millions, soit 25 % pour le Titre I.

1.854 millions, soit 13 % pour le Titre II.

Nous allons examiner le contenu de chacun de ces deux documents, en réservant au budget ordinaire une plus grande attention en raison de l'importance que revêtent, pour l'économie du pays, les modalités de sa couverture.

## I

### LE BUDGET ORDINAIRE

Si l'on compare les dépenses ordinaires de l'exercice 1938 et celles prévues pour 1951-1952, on constate que la charge nominale de l'Etat se trouve multipliée par un coefficient de l'ordre de 38.

Cela ne correspond évidemment pas à un grossissement réel aussi sensible des dépenses publiques par suite de l'augmentation considérable des prix enregistrée depuis la guerre. Il est donc nécessaire, pour établir une comparaison valable, de tenir compte de la variation de la valeur de la monnaie.

La seule base de conversion qui soit à la fois pratique et valable, encore qu'imparfaite, est le niveau général des prix. Pour situer le niveau des prix de 1951 relativement à celui de 1938, nous disposons de l'indice des prix de détail. Sur cette base, les prix actuels sont, en moyenne, au coefficient 24 par rapport à 1938.

C'est ce dernier coefficient qui servira, dans la suite du texte, à convertir les francs 1951 en francs 1938.

En appliquant ce coefficient, nous voyons que la masse budgétaire de l'exercice en cours (26.571 millions) est ramenée à 1.107 millions de francs, chiffre présentant une progression de 57 % par rapport à 1938.

Nous avons voulu dégager ici l'accroissement apparent de la capacité d'achat des crédits accordés pour l'exercice en cours. Cet accroissement devra être (ainsi que nous l'avons dit plus haut) apprécié en fonction des réformes de structure intervenues depuis la guerre.

Il est intéressant de déterminer, d'ores et déjà, dans quelle mesure cet accroissement correspond à un alourdissement réel de la charge budgétaire.

Un premier élément à considérer est l'augmentation de l'effectif démographique. Après estimations de la population de la Régence, on a pu évaluer la charge budgétaire par tête d'habitant à 259 fr. en 1938, et à 314 fr. en 1951, ce qui correspond seulement à un écart de 21 %.

Certes, les dépenses publiques ne sont pas toutes proportionnelles au nombre de personnes, mais celui-ci n'en agit pas moins directement sur certaines charges ; aussi ne faut-il pas perdre de vue cet

aspect démographique dont l'influence est grande sur toutes les activités.

Il n'a pas été tenu compte, jusqu'à présent, de la situation économique générale et en particulier du revenu national et pourtant c'est bien à partir des ressources qu'il est possible d'apprécier les capacités contributives du pays : la charge est évidemment mieux supportée dans une économie en expansion.

L'indice de la production globale de la Tunisie se trouve en 1950 à 116 par rapport à 100 en 1938. Cette augmentation de 16 % est donc inférieure à l'accroissement de la charge apparente mais il nous faut dire que l'année 1949 avait été exceptionnellement favorable et avait laissé de forts revenus possibles ou disponibles pour l'année suivante. Nous précisons, en outre, ultérieurement, la prise en compte pour l'Etat de dépenses nouvelles intéressant la vie sociale ou l'équipement économique.

### A. — REPARTITION DES DEPENSES

Les tableaux n° 1 et n° 2 donnent la répartition des dépenses, d'une part, par chapitre, et d'autre part, par nature.

TABLEAU N° 1

#### BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES Répartition par chapitre (en millions de frs)

CHAPITRES	1950-51	1951-52	Augmentation	
			absolue	%
I. - Liste Civile, Résidence Générale, Dettes et Finances. . . . .	9.753	11.529	1.776	18
II. - Premier Ministère et Ministre d'Etat . . . . .	732	1.063	331	45
III. - Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien . . . . .	403	561	158	39
IV. - Ministère de la Justice Tunisienne . . . . .	437	586	149	34
V. - Ministère de la Santé Publique . . . . .	1.455	1.805	350	24
VI. - Ministère des Affaires Sociales . . . . .	43	56	13	30
VII. - Ministère du Commerce et de l'Industrie . . . . .	81	98	17	21
VIII. - Ministère de l'Agriculture. . . . .	494	584	90	18
IX. - Direction de l'Instruction Publique . . . . .	2.990	3.924	934	31
X. - Direction des Travaux Publics . . . . .	1.928	2.562	634	33
XI. - Commissariat à la Reconstruction et au Logement. . . . .	23	228	205	891
XII. - Armée Tunisienne . . . . .	121	162	41	34
XIII. - P. T. T. . . . .	1.191	1.406	215	18
XIV. - Direction des Services de Sécurité . . . . .	1.477	1.807	330	22
XV. - Dépenses imprévues . . . . .	200	200	—	—
Total . . . . .	21.328	26.571	5.243	25

L'augmentation de la masse budgétaire provient des faits suivants :

- accroissement très sensible de la dette publique (49 %);
- développement des dépenses sociales et culturelles;
- ajustement des dotations de personnel d'entretien de l'outillage public et des dépenses de matériel aux conditions nouvelles du marché.

TABLEAU N° 2  
BUDGET ORDINAIRE (en millions de frs)

NATURE DES CREDITS	1950-51	1951-52	Augmentation	
			absolue	%
Liste Civile, Résidence Générale.....	532	785	253	48
Dette Publique et viagère.....	2.724	4.066	1.342	49
Personnel .....	7.661	8.343	682	9
Matériel .....	1.043	1.297	254	24
Outillage public .....	1.211	1.443	232	19
Dépenses d'intérêt économique :				
— Directes .....	169	528	359	212
— Subventions .....	785	1.332	547	70
Dépenses d'intérêt social, culturel :				
— Directes .....	510	562	52	10
— Subventions .....	2.160	2.906	746	35
Exploitations industrielles de l'Etat (1) .....	3.636	4.597	961	26
Dépenses d'ordre .....	83	82	— 1	— 1
Dépenses diverses d'imprévis.....	814	630	— 184	— 23
Total.....	21.328	26.571	5.243	25

## B. — REPARTITION DES RECETTES

Le tableau N° 3 donne la répartition des recettes ordinaires et les prévisions des impôts directs.

On relève tout d'abord une diminution relative des impôts directs qui représentent 15 % des ressources (contre 18 % en 1950-1951), et une légère augmentation de la part des produits des exploitations de l'Etat.

D'une manière générale, grâce à la hausse générale des prix, les plus-values à attendre du recouvrement des impôts et taxes, permettront de combler, sans recours à une aggravation de la fiscalité, l'accroissement des dépenses ordinaires.

(1) P.T.T. 1.406 contre 1.191 en 1950-51. Monopoles 3.191 contre 2.445 en 1950-51.

TABLEAU N° 3  
**RECETTES ORDINAIRES (en millions de frs)**  
 Exercice 1951-52

DESIGNATION DES PRODUITS	Montant	%
Impôts directs .....	4.033	15
Impôts indirects .....	10.658	41.
Taxes pour formalités, autorisations ou contrôles administratifs .....	90	—
Produits du Domaine, des Exploitations et des Services payants de l'Etat .....	10.405	39
Produits divers .....	1.399	5
Total .....	26.585	100

**RECETTES ORDINAIRES — PREVISIONS DES IMPOTS DIRECTS**  
 (en millions de francs)

DESIGNATION	1938		1950-51		1951-52	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Impôts sur les traitements salaires et pensions .....	2,2	3	700	18	700	17
Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux .....	16,3	22	1.080	28	1.290	32
Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers ...	11	15	200	5	350	9
Impôts fonciers .....	30,8	41	952,2	25	762,7	19
Taxe sur l'enrichissement et confiscation des profits illicites .....	—	—	60	2	30	1
Contribution personnelle d'Etat .....	14,1	19	840	22	900	22
Total .....	74,4	100	3.832,2	100	4.032,7	100

11

## LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget sur ressources extraordinaires a été doté de 16.570 millions de francs de crédits frais.

L'équipement de la Régence et la reconstitution des biens détruits ou endommagés par la guerre pourront se poursuivre à un rythme plus accéléré que celui de l'année précédente.

L'effort a été concentré sur les grands travaux déjà commencés, en éliminant en principe toute entreprise nouvelle.

Les ressources correspondantes sont explicitées dans le tableau suivant :

**BUDGET DES RECETTES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES  
ET A DESTINATION SPECIALE (en millions de frs)**

DESIGNATION	Montant	%
Prélèvement sur les réserves du Trésor.....	800	5
Fonds d'emprunt (1) .....	11.195,4	67
Contribution du budget ordinaire.....	425	3
Avances du Trésor Tunisien		
— pour la remise en état des ouvrages d'outillage économique détruits ou endommagés par faits de guerre...	600	4
— pour le financement de la répartition des dommages de guerre privés.	3.000	18
Autres recettes en capital.....	550	3
Total.....	16.570,4	100

Il apparait donc que sur environ 16 milliards, plus de 13 milliards (soit les 4/5) sont mis à la disposition de la Tunisie par la Métropole, quant aux prévisions de dépenses. elles sont ainsi réparties :

**DEPENSES EXTRAORDINAIRES (en millions de frs)**

DESIGNATION	Montant	%
Part de la Tunisie dans la répartition des dommages de guerre .....	720	5
Reconstruction .....	3.600	22
Constructions administratives .....	568	3
Investissements économiques publics .....	9.975	60
Dépenses d'intérêt social et culturel.....	1.707,4	10
Total.....	16.570,4	100

JULES LEPIDI

*Administrateur de l'Institut National  
de la Statistique et des Etudes Economiques*

(1) dont 9 milliards auprès du Fonds de Modernisation et d'Equipement.